

# Aigle 2030

## STRATÉGIE DURABILITÉ & PROTECTION CLIMATIQUE

### Vision durable du PLR Aigle

## Sommaire

---

<b>1. Fondamentaux</b> .....	<b>2</b>
1.1 Contexte .....	2
1.2 Définition du développement durable .....	3
1.3 Dix-sept objectifs de développement durable .....	4
1.4 Stratégie de durabilité du PLR Aigle – Vision Aigle 2030 .....	4
1.5 Charte .....	5
<b>2. Programme et orientations</b> .....	<b>6</b>
2.1 Propositions .....	6
Infrastructures et sites naturels .....	7
Approvisionnement et gestion des ressources naturelles .....	8
Mobilité .....	10
Responsabilité sociétale .....	11
Climat .....	12
<b>3. Rubriques complémentaires</b> .....	<b>13</b>
3.1 Communication .....	13
3.2 Approche circulaire .....	13
<b>4. Mesures et suivi</b> .....	<b>16</b>
4.1 Mandat de prestations & mesures concrètes .....	16

# 1. Fondamentaux

## 1.1 Contexte

---

Depuis de nombreuses années la thématique environnementale et les changements climatiques sont devenus de véritables enjeux, jusqu'alors ignorés, en particulier durant la révolution industrielle du siècle passé. S'il est avéré que notre climat évolue, il y'a également lieu de se réinventer sur le plan de la protection de notre environnement et d'agir de manière durable sur différents pans de notre société.

Ainsi les élus PLR ont, depuis longtemps, cherché à aborder ces points sous l'angle d'un développement durable et harmonieux de notre économie. Plusieurs d'entre-eux, au début des années 2000 ont été fondateurs ou membres d'écologie libérale, un mouvement devenu depuis un parti politique, les verts-libéraux, souvent alliés au PLR dans les prises de position de votations ou d'élections. Des listes spécifiques du PLR Vaud aux élections fédérales ont même été créées, regroupant des personnalités particulièrement sensibles à l'écologie et à la nature, sous la bannière Eco2, alliant, au carré, écologie et économie.

Depuis lors la vague verte, emmenée par notre jeunesse, a déferlé sur la planète, au gré des accidents écologiques connus, par exemple au Japon et au Brésil. Il est a entendre clairement aujourd'hui ces préoccupations légitimes, à les intégrer dans les politiques publiques actuelles et à « traduire » des slogans parfois populistes, en actes concrets, réalistes et réalisables, à court, moyen et long terme.

De notre point de vue, nous nous devons de ne pas nous contenter de parler d'écologie mais d'élargir le spectre de nos actions sous l'angle de la durabilité et de la protection climatique. Ainsi il est élaboré ici une stratégie globale incluant les infrastructures et les sites naturels, l'approvisionnement et la gestion des ressources, la mobilité, la responsabilité sociétale et le climat.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

## 1.2 Définition du développement durable

---

« Le développement durable implique que les êtres humains vivant actuellement puissent répondre à leurs besoins, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs... ». C'est la définition adoptée par la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement en 1987, « Commission Brundtland ».

Prendre en compte simultanément les besoins vitaux de tous les individus, les exigences d'équité et les charges limites que l'environnement peut supporter représente un défi complexe. Les différents aspects de ce défi sont illustrés par le modèle tridimensionnel du développement durable qui précise trois objectifs : l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité écologique. Il s'agit de chercher l'équilibre entre ces trois dimensions, parfois conflictuelles, et d'intégrer cet objectif dans tous les domaines politiques, à l'échelle globale et à l'échelle locale.

Le développement durable ne se décrète pas, il se construit avec l'ensemble des acteurs. Autrement dit, il passe par la responsabilisation de chacun et donc par l'action tant au niveau politique que citoyen.

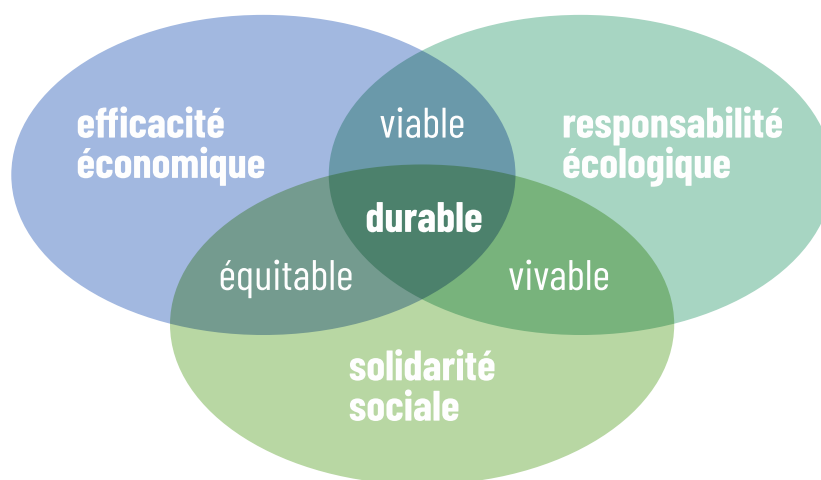


Figure 1 : Schéma du développement durable

## 1.3 Dix-sept objectifs de développement durable

---

Entrés en vigueur le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de développement durable du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (ODD 2030) réunissent et renouvellent, à l'échelle internationale, le processus en faveur d'un développement durable (« l'Agenda21 » de Rio) et le processus de lutte contre la pauvreté (« Objectifs du Millénaire pour le Développement »). Les ODD 2030 impliquent toutes les nations, favorisées et moins favorisées, et intègrent toutes les composantes du développement durable. Une attention particulière est également portée sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.



Figure 2 : ODD 2030 | sa conception favorise une lecture numérique grâce aux liens intégrés

## 1.4 Stratégie de durabilité du PLR Aigle – Vision Aigle 2030

---

Depuis plusieurs mois, le PLR Aigle a constitué un groupe de travail de plusieurs citoyens particulièrement intéressés à la thématique du développement durable, pas forcément engagés sur le plan politique, et désireux de construire Aigle demain.

Ainsi une stratégie complète dédiée à la durabilité et à la protection climatique a vu le jour, sous le nom d'Aigle 2030, identifiant la nécessité de développer, dans la durée, des mesures applicables et pérennes, car un bon virage s'anticipe, se négocie et se poursuit pour ne pas finir dans le mur. C'est ainsi qu'Aigle 2030 devient aujourd'hui le petit livre vert du PLR, pour des mesures pragmatiques et réalistes. Vous trouverez ci-dessous une synthèse des objectifs, regroupés dans une charte correspondant à nos engagements.

## 5 thèmes clés

---



**INFRASTRUCTURES  
ET SITES NATURELS**



**APPROVISIONNEMENT  
ET GESTION DES  
RESSOURCES**



**MOBILITÉ**



**RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE**



**CLIMAT**

Figure 3 : Les 5 thèmes clés

### 1.5 Proposition de charte

---

Une charte a été rédigée en matière de durabilité et de protection climatique. Les différents thèmes abordés dans la charte doivent impérativement exprimer des préoccupations réelles du PLR Aigle. Ces derniers s'engagent en la signant à respecter tous les points annoncés et à la faire signer par les différents membres. Voici la proposition de charte de durabilité :

Cette charte engage les membres PLR Aigle à mettre sur pied une politique communale répondant aux critères de durabilité.

#### Aigle 2030

Le PLR Aigle a rédigé une stratégie de durabilité se déclinant en 5 programmes stratégiques :

- Infrastructures et sites naturels
- Approvisionnement et gestion des ressources naturelles
- Mobilité
- Responsabilité sociale
- Climat

Des indicateurs clés de performance sont instaurés pour chacun des points des cinq programmes et permettent un suivi transparent.



#### **Infrastructures et sites naturels**

Les constructions, entretiens et rénovations des infrastructures communales (par exemple: bâtiments, routes, etc...) se font dans un esprit de développement durable. La préservation des sites naturels est au cœur des réflexions.



### **Approvisionnement et gestion des ressources naturelles**

Aigle 2030 vise à consolider les filières d'approvisionnement, de recyclage et de réemploi des matériaux en visant un impact positif sur le social, l'environnement et l'économie locale.

Une réduction et une valorisation des déchets sont organisées dans une optique « zéro déchet »

Aigle 2030 vise un impact positif pour la biodiversité et son développement, préserve les sols et évite tout gaspillage d'eau.



### **Mobilité**

Aigle 2030 instaure un plan de mobilité multimodale priorisant les transports publics, les véhicules à zéro émission, les pistes cyclables et les voies piétonnes.

En principe, les infrastructures communales sont accessibles par toutes et tous y compris les personnes en situation de handicap.



### **Responsabilité sociale**

Aigle 2030 intègre les principes d'égalité, d'inclusion, de diversité et de complémentarité et promeut la santé et l'activité physique pour toutes et tous.



### **Climat**

Aigle 2030 met en œuvre une stratégie « Bas Carbone » incluant des actions de réduction et compensations. Elle vise à soutenir et appliquer la loi sur le CO2 votée par les chambres fédérales.

## **2. Programme et orientations**

### **2.1 Propositions**

---

Aigle 2030 propose 5 programmes stratégiques composant le volet opérationnel de la stratégie de durabilité.

Ces cinq programmes se déclinent en orientations, qui représentent les thématiques principales à aborder.



## Infrastructures et sites naturels

### 1. Infrastructures

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Viser zéro impact négatif sur l'aménagement du territoire	Privilégier le développement des quartiers et secteurs déjà bâtis	1.1	Valoriser les sites déjà construits
		1.2	Utiliser les infrastructures existantes et prévoir leur troisième vie (ex. anciens abattoirs)
		1.3	Garantir des infrastructures efficaces au niveau énergétique
		1.4	Préserver les sols et lutter contre l'imperméabilisation de ceux-ci par le recours à des matériaux perméables

### 2. Sites naturels

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Préserver les espaces verts et les développer	Favoriser l'entretien et l'aménagement des espaces verts par des mesures particulièrement respectueuses de l'environnement	2.1	Rédiger un cahier des charges exemplaire avec des clauses d'éco-socio-responsabilité pour tous les espaces verts de la Commune
		2.2	Réduire l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces verts communaux
		2.3	Réaménager le parc Monséjour en intégrant des éléments ludiques (parcours des sens, arboretum, etc...) et le rendre accessible au public
Développer le tissu végétal en ville	Renforcer l'arborisation et la végétalisation urbaine	2.4	Prévoir des plantations d'arbres en pleine terre lors de tout projet communaux et l'exiger auprès des constructeurs privés
		2.5	Arboriser de grands espaces publics tel que le parc Spozio et le secteur des glariers permettant une utilisation temporaire (parking, cirque, etc...)
		2.6	Développer les massifs végétaux en bordure de voirie
		2.7	Obtenir le label ville verte



## Approvisionnement et gestion des ressources naturelles

### 3. Politique d'achats

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Consolider les filières d'approvisionnement, de recyclage et de réemploi des matériaux en visant un impact positif sur le social, l'environnement et l'économie locale	Mener une politique d'achats éco-socio-responsable sur l'ensemble des matériaux utilisés et les objets et supports de communication en favorisant les filières d'éco-conception	3.1	Rédiger un cahier des charges exemplaire avec des clauses d'éco-socio-responsabilité pour toutes les entreprises prestataires (labels, certifications, etc.) et l'appliquer à tous les achats
		3.2	Établir des règles financières qui permettent de définir jusqu'à quels montants l'argent investit contribue aux objectifs fixés

### 4. Gestion des déchets

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Réduire et valoriser tous les déchets dans une optique « zéro déchet »	Développer une économie circulaire des ressources à l'échelle de la commune	4.1	Rédiger un plan de réduction et de valorisation des déchets
		4.2	Imposer des mesures de réduction des déchets d'emballages à la source chez les fournisseurs et les grands distributeurs
		4.3	Définir des modalités strictes dans la restauration pour la gestion des restes alimentaires
		4.4	Réaménager les écopoints de manière à prévenir les incivilités
		4.5	Mener des campagnes zéro déchet (utiliser la campagne de prévention no littering, promouvoir des cendriers de poche, personnel formé, etc.)
		4.6	Mettre en place une gestion différenciée du tri des déchets
		4.7	Déployer un système de récolte des déchets ménagers compostables
		4.8	Informers sur le devenir des déchets valorisés
		4.9	Sensibiliser les jeunes (écoles, association pour la jeunesse, etc...)



## 5. Biodiversité

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Viser un impact positif pour la biodiversité et son développement	Minimiser l'impact des activités communales sur la faune et la flore locale	5.1	Collaborer avec une association de protection de la nature pour l'entretien d'espaces verts communaux dans le respect de la flore et de la faune locale
		5.2	Limiter au maximum les pollutions lumineuses (abaissement nocturne, éclairages artificiels, ornements, etc.)
		5.3	Soutenir la mise en place d'actions en faveur du développement de la faune et de la flore locale

## 6. Eau

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Engager les territoires et les citoyens dans une démarche de sensibilisation à la ressource «eau»	Préserver la ressource en eau	6.1	Gérer le cycle de l'eau dans le respect de la ressource (eaux usées, eaux de surface, zones de protection, etc.)
		6.2	Intégrer les services communaux et la population dans les démarches de gestion durable de l'eau
	6.3	Installer des systèmes anti-gaspillage d'eau dans les bâtiments communaux	
	6.4	Rénover et moderniser les WC publics	
	Économiser la ressource eau		

## 7. Énergie

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Mettre en œuvre la transition énergétique en associant sécurité, efficacité et renouvelable	Maîtriser les consommations d'énergie	7.1	Réaliser des démarches d'optimisation des infrastructures communales
		7.2	Acheter / produire de l'électricité issue d'énergies renouvelables
	Favoriser des infrastructures de production d'énergies renouvelables	7.3	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
		7.4	Soutenir les initiatives privées en faveur des énergies renouvelables

Mettre en œuvre la transition énergétique en associant sécurité, efficacité et renouvelable	Favoriser des infrastructures de production d'énergies renouvelables	7.5	Proposer du matériel technique ne produisant pas de CO2
		7.6	Élaborer un concept global de chauffage à distance avec les partenaires institutionnels
		7.7	Poursuivre l'assainissement du réseau d'éclairage public par un éclairage LED intelligent (abaissement nocturne, déclenchement présentiel, etc...)



## Mobilité

### 8. Mobilité des personnes et transports publics

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Offrir des solutions de mobilité durable à toutes et à tous	Gérer les flux de transports de personnes	8.1	Rédiger un plan de transports pour les personnes qui promeut le multimodale et favorise les alternatives à la voiture individuelle
	Favoriser l'utilisation des transports en commun et/ou collectifs pour toutes et tous	8.2	Prévoir une tarification du bus mobichablais adaptée pour les personnes âgées, les personnes à faible revenu et les jeunes de moins de 21 ans
		8.3	Optimiser l'accessibilité des sites communaux en transports en commun et en mobilité douce
		8.4	Rendre possible la location et le stationnement de vélos sur l'ensemble du territoire communal
	Viser zéro émission de CO2	8.5	Favoriser les modes de transports sans émission de gaz à effet de serre en utilisant majoritairement des véhicules propres
		8.6	Utiliser dans la mesure du possible des véhicules publics zéro émission
	Proposer des mesures d'encouragement	8.7	Offrir des avantages aux personnes engagées dans une démarche d'écomobilité
	Rendre accessibles tous les sites aux personnes à mobilité réduite	8.8	Créer des accès pour toutes et tous
		8.9	Organiser la circulation afin d'éviter de parcourir des kilomètres inutilement



## Responsabilité sociale

### 9. Engagement social

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Respecter le droit à l'égalité tel que décrit dans la Déclaration universelle des droits humains aux articles 1 et 2	Garantir une égalité dans les fonctions et les rémunérations	9.1	Favoriser l'engagement de personnes du genre le moins représenté à formation / compétences égales
		9.2	Assurer la parité lors d'engagement d'employés temporaires
		9.3	Nommer des collaborateurs sans distinction de leur âge, de leur nationalité, de leur genre, etc...
	Utiliser une communication qui s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes	9.4	User systématiquement d'un langage inclusif dans les documents officiels, les courriers, les communications officielles, le marketing, etc.
	Inciter et encourager l'ensemble des personnes impliquées à suivre des formations complémentaires	9.5	Offrir aux employé-e-s des contreparties encourageant la formation continue

### 10. Développement local et économique

Orientation stratégique	Objectif		Actions associées
Mettre en œuvre les principes de circularité et garantir des conditions de travail exemplaires	Développer et favoriser les offres et les achats répondant aux critères de durabilité et de protection climatique	10.1	Inclure des clauses de durabilité, de responsabilité sociale et d'économie locale dans les processus d'appels d'offres et d'achats
		10.2	Promouvoir les PME locales
		10.3	Promouvoir le local, les circuits courts et les produits du terroir
		10.4	Créer un guide ou une charte pour les offres de restauration et de boissons (local, de saison, etc...)
		10.5	Collaborer avec différents acteurs étatiques et privés (HES, UNI, entreprises, etc.) défendant les valeurs du développement durable
		10.6	Intégrer des critères de développement durable dans le plan de législation



## Climat

### 11. Réduction des GES (gaz à effet de serre)

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Objectif</b>		<b>Actions associées</b>
Mettre en œuvre une stratégie « Bas Carbone »	Viser zéro émission de CO2	11.1	Acheter / produire de l'électricité verte
		11.2	Proposer du matériel technique ne produisant pas de CO2
		11.3	Réduire l'empreinte carbone de tous les achats

### 12. Neutralité carbone

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Objectif</b>		<b>Actions associées</b>
Mettre en œuvre un plan de compensation carbone	Neutraliser le CO2 produit par les activités communales	12.1	Proposer de rendre obligatoire la compensation carbone des travaux interne des services communaux ainsi que des entreprises externes
		12.2	Planter des arbres et des haies indigènes dans la plaine du Rhône
	12.3	Faire un partenariat avec plusieurs institutions (WWF, Klick, etc.)	
	12.4	Respecter les objectifs de la loi et du Conseil Fédéral	
	Appliquer la nouvelle loi sur le CO2		

# 3. Rubriques complémentaires

## 3.1 Communication

---

La communication éco-responsable cherche à limiter les impacts environnementaux directement liés aux activités de la communication, à sensibiliser la population aux thématiques environnementales et à prioriser le numérique. Elle s'applique dès la conception jusqu'à la réalisation de la stratégie. Son principe repose sur la réduction de la consommation de toutes les ressources et donc la préservation des ressources naturelles, ainsi que sur la diminution et la gestion des déchets. Il s'agit également de bien associer l'ensemble des acteur-trice-s concernés sur les enjeux et les bénéfices de cette communication éco-responsable, en intégrant, par exemple, des critères environnementaux dans l'élaboration des préavis municipaux.

Il est important de tenir compte de ce volet lors de toutes les phases de travail, respectivement, communiquer les engagements pris en faveur du développement durable et choisir ses vecteurs de communication.

## 3.2 Approche circulaire

---

Garantir des modèles durables de production et de consommation figure parmi les objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en septembre 2015.

L'économie circulaire désigne un modèle économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

L'économie circulaire est une économie où les déchets sont issus d'un processus de production et de consommation et circulent pour être réinjectés dans ce même processus ou un autre processus. Elle propose une transition vers de nouveaux modèles de production, de distribution et de consommation dans laquelle la valeur des produits, des matières et des ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible et la production de déchets est réduite au minimum, en s'inspirant du fonctionnement cyclique de la nature.

L'économie circulaire propose donc de repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets générés. Le défi est de passer d'une société du jetable à une société du durable nécessitant des changements dans la façon de penser, de réaliser, de gérer des services, des produits, etc. et aussi dans la façon d'envisager au quotidien nos modes de vie en tant que consomm'acteur et consomm'actrice.

### Trois domaines d'action et sept piliers

L'économie circulaire englobe de très nombreux secteurs d'activités et peut se décliner en trois domaines d'actions et à travers sept logiques de production et de consommation complémentaires qui, combinées, prennent sens et se renforcent mutuellement :

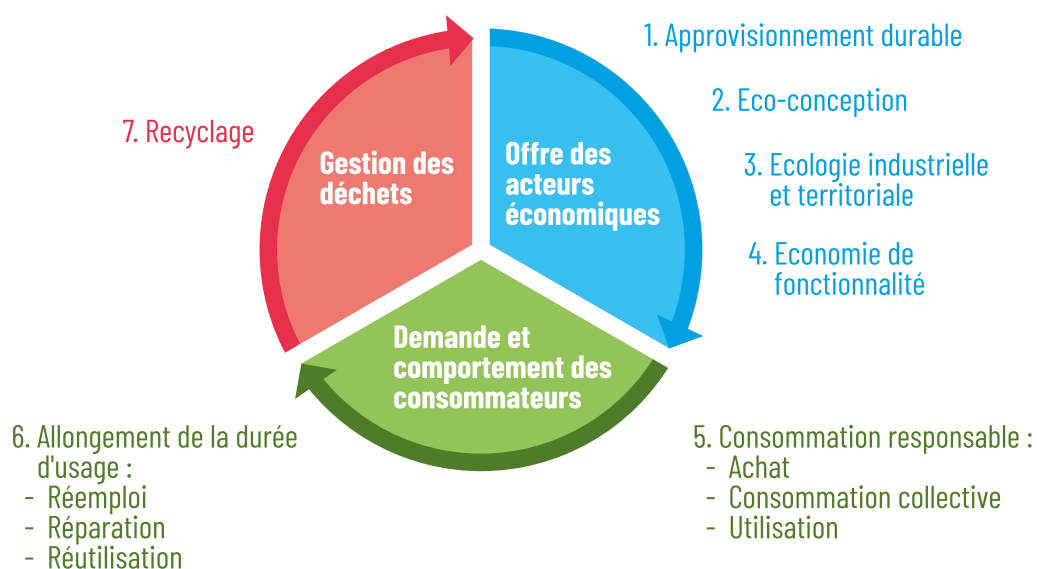


Figure 4 : Diagramme circulaire proposé par l'ADEME

1. Approvisionnement durable

Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'achats responsables (sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux, accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques, etc.).

2. Éco-conception

Démarche qui consiste à diminuer, dès sa phase de conception, les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.

3. Ecologie industrielle et territoriale

Recherche de synergies éco-industrielles à l'échelle d'une zone d'activités ; les déchets d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre.

4. Economie de fonctionnalité

Forme d'économie collaborative qui privilégie l'usage à la possession et tend ainsi à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

5. Consommation responsable

Consommation raisonnée et orientation des choix de produits en fonction de critères sociaux et écologiques.

6. Allongement de la durée d'usage

Allongement de la durée d'usage par le recours au réemploi, à la réparation et à la réutilisation.

7. Recyclage

Traitement et valorisation des matières contenues dans les déchets collectés

# 4 ● Mesures et suivi

## 4.1 Mesures concrètes

---

À la rubrique « indicateurs », 5 indicateurs dédiés au développement durable sont inscrits et repris ci-dessous en gras. Ils se déclinent en mesures concrètes :

**1. l'inclusion d'une personne responsable pour le développement durable dans l'effectif communal, à titre indépendant ou salarié ;**

Mesure concrète attendue :

Distribution claire des responsabilités entre le stratégique et l'opérationnel (qui fait quoi ? Et qui est responsable de quoi dans l'exécution ?)

**2. l'existence d'une stratégie de durabilité et de son plan d'actions ;**

Mesures concrètes attendues :

Existence d'une charte signée par la Municipalité qui assume la responsabilité de la mise en œuvre

Existence d'un plan d'actions composé de mesures concrètes et d'un calendrier de mise en œuvre (rétroplanning) – annoncer ce qui sera fait et comment.

**3. la présentation des preuves tangibles de la mise en œuvre du plan d'action arrêté pour le suivi de la durabilité ;**

Mesure concrète attendue :

Carnet de bord du suivi (qu'est-ce qui a été fait ?, quand ?, comment ?, justification), sur la base du plan d'actions avec des preuves concrètes.

**4. la présentation d'un rapport d'analyse périodique en termes de durabilité à remettre aux instances de surveillance (commission de gestion, commission des finances, etc...);**

Mesure concrète attendue :

Audits/états des lieux (avant, pendant, après) des aspects de développement durable à faire réaliser par un acteur externe crédible.

**5. L'intégration d'un rapport annuel dédié spécifiquement au développement durable dans le rapport de gestion.**

Mesure concrète attendue :

Court rapport de synthèse utilisable comme document de communication et comme base de travail pour les années suivantes.